

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2024-059 du 31 juillet 2024
Portant sur la décision modificative n°1/2024 du budget principal**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 25 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHARRON, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 44	Votants : 52	POUR : 26
Pouvoirs : 8	Abstentions : 11	CONTRE : 15
Excusé : 1 Absents : 9	Exprimés : 41	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, RICHIN, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, FAUCHER.

Pouvoirs : DESCLOUX à SCHMIDT, SIMON à BERTHON, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, PLAS à BOUCHET, MORANÇAIS à FAUCONNET, WELZER à VENTENAT, GLOMOT à VERDIER.

Excusé : BIGOURET.

Absents : JOULOT, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, VIALTAIX, D'HULSTER, FONTVIELLE, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Émilie BOUCHET

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'avis n° 2024-0107 de la chambre régionale des comptes,

Considérant l'arrêté n° 23-2024-07-12-00001 de la Préfète de la Creuse portant règlement et exécution du budget principal 2024,

Il apparaît nécessaire de réajuster les crédits du budget principal, comme suit :

FONCTIONNEMENT €			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges générales	204 078.05	
012	Charges de personnel	130 000.00	
013	Atténuations de charges		1 301.00
65	Autres charges de gestion courante	- 100 000.00	
TOTAL		234 078.05	1 301.00
INVESTISSEMENT €			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
204	Subventions d'équipement	29 631.00	
27	Immobilisations financières	7 200.00	
Op 00018	MSP de CROCQ MERINCHAL	12 873.22	
Op 00123	Travaux bâtiments écoles	50 000.00	
Op 00126	Equipements écoles	10 000.00	
Op 00138	Développement touristique		1 500.00
Op 00147	MSP Lavaveix	22153.00	
Op 00155	Système d'information	12 139.00	
Op 00158	Urbanisme	200 000.00	
TOTAL		343 996.22	1 500.00

Date de réception en préfecture
023-20067593-20240731-2024-059-BF
Date de télétransmission : 07/08/2024
Date de réception préfecture : 07/08/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Après présentation de la décision modificative n°01, le budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 7 215 244.36 €
- Section d'investissement : 1 129 884.76 €

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé ;
- AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à la MAJORITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 août 2024
Pour copie conforme, le 07 août 2024

Le Président,
Gérard GUYONNET



La Secrétaire de séance
Émilie BOUCHET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240731-2024-059-BF
Date de télétransmission : 07/08/2024
Date de réception préfecture : 07/08/2024